

Opération exceptionnelle d'écobuage sur la commune de Saint Maur

PREFET
DU JURA

Depuis une semaine, 35 feux de végétation ont nécessité l'intervention des sapeurs pompiers.

Il est rappelé qu'il est interdit, à toute personne, pendant la période du 15 février au 31 mai, en dehors des locaux servant à l'habitation et leurs dépendances, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et à une distance inférieure à 200 mètres du bois, forêts, plantations et reboisements.

Il est interdit à toute personne, pendant toute l'année, d'allumer, brûler, incinérer les végétaux sur pied et notamment les broussailles, herbes sèches et autres matières facilement inflammables. Toutefois, en dehors de la période du 15 février au 31 mai, des autorisations exceptionnelles peuvent être accordées par l'autorité communale aux propriétaires et ayants droits qui en auraient fait la demande écrite au moins quinze jours à l'avance.

A titre exceptionnel, une opération d'écobuage aura lieu samedi 17 mars à partir de 8h30 sur la commune de Saint Maur, site de "La Croix Rochette".

Cette opération est motivée notamment par la nécessité de protéger le site sensible radio "point haut de Saint Maur" qui abrite des équipements du service départemental d'incendie et de secours, du samu et de la gendarmerie.

Rappel des consignes en cas de feux de végétation

Alerter les Sapeurs Pompiers en précisant depuis votre téléphone fixe (18) ou cellulaire (18 ou 112) l'adresse exacte de l'intervention, l'étendue du sinistre et les risques à proximité en laissant votre numéro de téléphone avant d'être invité à raccrocher par l'opérateur .

Consignes à proximité immédiate d'une habitation :

- Fermer toutes les portes et fenêtres ainsi que les volets
- Mouiller les alentours au moyen d'un tuyau d'arrosage

Dans la nature ou un secteur isolé d'accès difficile :

- Préciser l'adresse exacte mais aussi les directions à prendre par les secours
- Attendre les secours à un point de rendez-vous pour assurer le guidage pour l'accès au sinistre

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E
D
E
P
R
E
S
S
E

CONTACT :
Préfecture du Jura
Service Communication Interministérielle